VAUGINES

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

PIECE N° 13

Plan Local d'Urbanisme

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Conçu par	COMMUNE
Dressé par B.WIBAUX	HABITAT&DEVELOPPEMENT DE Vaucluse Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de mission Urbanisme
M.DUBOIS	Assistant d'études Urbanisme

15/09/2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

Arrêté n °2015092-0003

signé par
Dir. DDT

le 02 Avril 2015

Prefet de Vaucluse
04 - DDT (Direction Départementale des Territoires)

Portant modification de la composition parcellaire de la forêt communale de Vaugines relevant du régime forestier, sise sur le territoire communal de Vaugines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

Direction Départementale
des Territoires

Service eau et milieux naturels
Unité milieux naturels

ARRÊTÉ N°2015092-0003

portant modification de la composition parcellaire de la forêt communale de Vaugines relevant du régime forestier, sise sur le territoire communal de Vaugines

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu les articles L.211-1, L.214-3, R.214-2 et R.214-7 du code forestier ;

Vu la délibération n° 10/2015 du 15/01/2015 du conseil municipal de Vaugines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015061-0012 du 2 mars 2015 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires de Vaucluse ;

Vu le rapport de présentation en date du 8 mars 2015 du gestionnaire foncier de l'agence interdépartementale Bouches du Rhône/Vaucluse de l'Office National des Forêts à Aix en Provence ;

Vu la demande de l'Office National des Forêts - agence interdépartementale Bouches-du-Rhône/Vaucluse en date du 10 mars 2014 ;

Vu le plan des lieux ;

Considérant la division de la parcelle A 141 en deux parcelles cadastrées A 736 et A 737 ;

Sur proposition du directeur de l'agence interdépartementale Bouches du Rhône/Vaucluse de l'Office National des Forêts ;

ARRETE

Article 1 : Cesse de relever du régime forestier l'ancienne parcelle A 141, sise sur le territoire communal de Vaugines au lieu-dit Giboux des Fousques d'Auve, d'une contenance cadastrale de **159 ha 44 a 00 ca.**

Article 2 : Relèvent du régime forestier les parcelles sises sur le territoire communal de Vaugines, d'une contenance totale de **406 ha 53 a 70 ca**, listées dans le tableau suivant :

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface	Contenance		
				m²	ha	a	ca
VAUGINES	A	123	LE ROSTI	2158670	215	86	70
VAUGINES	A	137	VALLON DE VAUNIERE	730	0	07	30
VAUGINES	A	250	LES TEISSIERES	59480	5	94	80
VAUGINES	A	737	GIBOUX DES FOUSQUES D'AUVE	1594400	159	44	00
VAUGINES	D	209	LA COSTE EYGUIERES	252090	25	20	90
			TOTAL	4065370	406	53	70

Cette opération se traduit par une diminution de la contenance totale de la forêt communale de Vaugines de **0 ha 92 a 70 ca,** l'ancienne contenance étant de 407 ha 46 a 40 ca.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes :
- pour le bénéficiaire dans les deux mois à compter de sa notification,
- pour les tiers dans les deux mois à compter de son affichage en mairie.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse, la sous-préfète d'Apt, le maire de la commune de Vaugines, le directeur départemental des territoires de Vaucluse, le directeur d'agence de l'Office National des Forêts des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans la commune de Vaugines.

Fait à Avignon, le - 2 AVR. 2015

Pour le préfet, et par délégation,
le directeur départemental des territoires,

J.L ROUSSEL

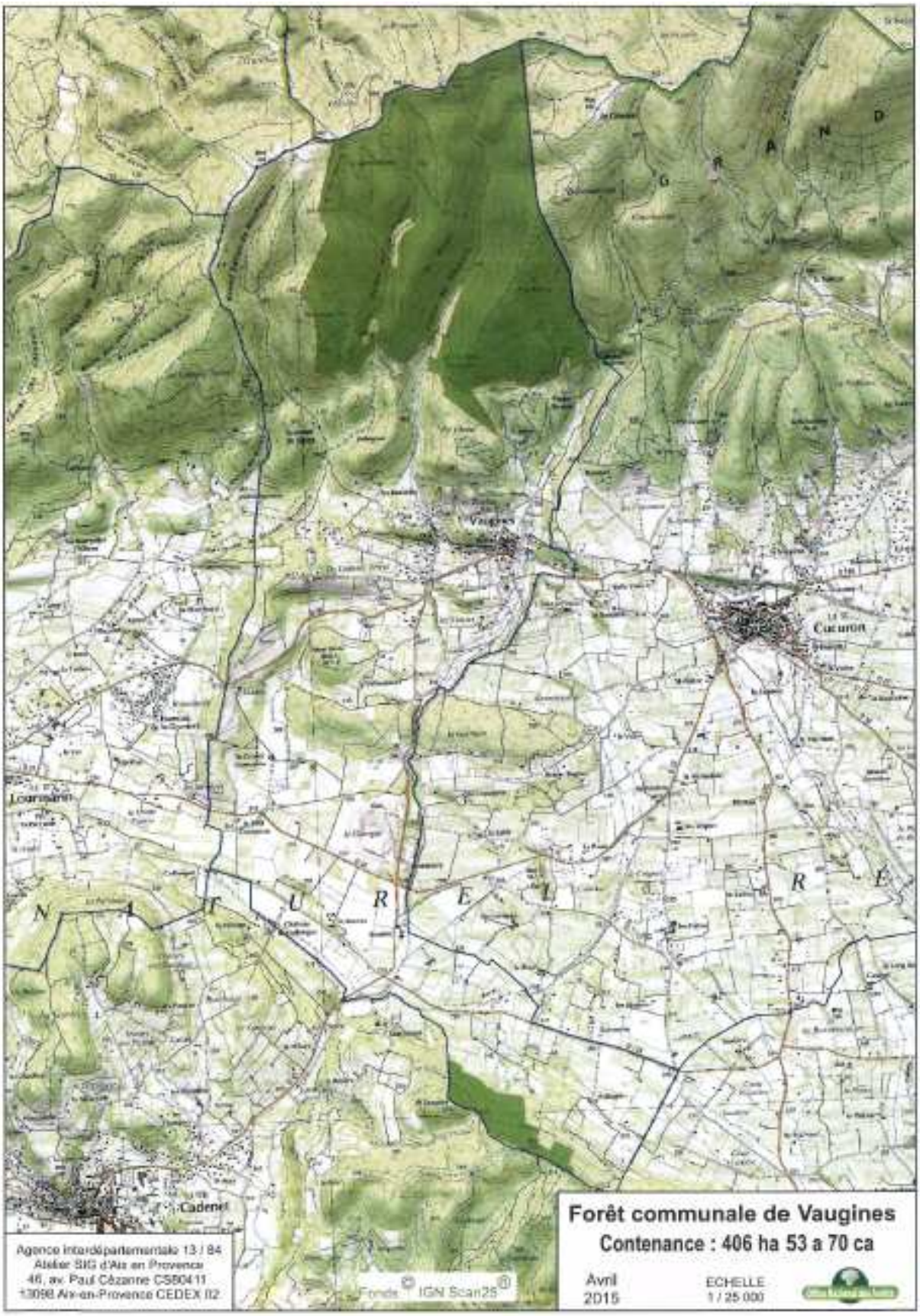
Vaugines
Cucuron
Lourmarin
Cadenet
N A T U R E L R E
Forêt communale de Vaugines
Contenance : 406 ha 53 a 70 ca
Avril 2015
ECHELLE 1 / 25 000
Agence interdépartementale 13 / 84
Atelier SIG d'Aix en Provence
46, av. Paul Cézanne CS60411
13098 Aix-en-Provence CEDEX 02
Fonds © IGN Scan25®